



# TONINFO

LE MENSUEL MUNICIPAL DE SAINT ANTO-

JUILLET 2013

## BONNES VACANCES

Chacun s'accorde généralement à estimer que la période estivale est un espace de temps privilégié, où le triptyque parasol, chaise longue et baignade, constitue l'essentiel de nos préoccupations.

Même si cette approche force un peu le trait, ou si, dans sa forme, elle n'est pas partagée par tous, il n'empêche que dans leur rythme tout autant que dans leur nature, nos activités diffèrent du reste de l'année.

Votre bulletin municipal ne déroge pas à cette tendance.

Et ce ne sont pas les quelques notes d'infos locales ou générales au caractère austère et à la formulation administrative, qui doivent « bémoliser » la structure et le contenu festifs de ce numéro de Juillet.

Si j'osais, je vous conseillerais même de vous porter directement en dernière page, sans passer par celles du centre, et vous intéresser seulement au programme éclectique des festivités que nous avons mijotées à votre intention.

De plus, pour rester dans la tonalité, l'édito de ce mois ci, comme celui d'août, ne traiteront pas de sujets « prises de têtes ». Ils laisseront place à la flânerie, à la rêverie; au travers de textes qui me paraissent coller avec le moment.

Pour juillet, je vous propose ce petit poème de circonstance.

Bon et bel été à vous toutes et à vous tous!

Bien cordialement

SB

### HYMNE AU SOLEIL

*Soleil, astre de flamme et dieu de la lumière,  
Salut! c'est toi, Soleil puissant,  
Qui créas l'Univers et d'un peu de poussière  
Fis jadis la Terre en passant !  
C'est toi, divin berger des astres qu'on dénombre,  
Gravitant là-haut dans tes cieux,  
Qui les fais rayonner dans la nuit froide et sombre  
Quand tu te couches, radieux !  
C'est toi qui fais germer les moissons de la terre,  
Mûrir et sécher le bon grain,  
Seigle ou blé, que l'on moud sous la meule de pierre,  
Et qui nourrit le genre humain !  
C'est toi qui fais gonfler le doux raisin des treilles,  
Frôlé du frelon frissonnant,  
Alors qu'à travers champs les gourmandes abeilles  
Vont butiner en bourdonnant !  
C'est toi, peintre du Ciel, prestigieux artiste,  
Qui, décomposant l'arc d'Iris,  
Enlumines, l'été, d'un pinceau réaliste,  
Le bleuet, la rose et le lis!  
C'est toi, riant soleil qui mets les coeurs en fête  
Et toute la nature en fleurs,  
Sachant, lorsque l'amour nous tourne un peu la tête,  
De tes flammes sécher nos pleurs !  
Où vas-tu, d'où viens-tu? Chacun de nous l'ignore !  
N'est-ce pas assez de savoir  
Que tes feux le matin font resplendir l'aurore,  
Et le crépuscule le soir?  
Quelque loin que tu sois rayonne ta puissance;  
Tel est ton pouvoir inouï,  
Que, dans le monde entier, tout ce qui vit et pense  
Devant toi s'incline ébloui !*

Petits poèmes de Paul Dandicolle—1917

## INFOS LOCALES

### ASSAINISSEMENT

Comme prévu dans le PLU et conformément au schéma directeur de l'assainissement, deux micro-stations d'épuration vont être érigées dans les prochains mois.

L'une d'entre elles, dimensionnée pour accueillir à terme environ 200 EH (équivalents-habitants), sera dédiée tout à la fois au hameau de MASSEBOEUF et au projet « CŒUR DE VILLAGE ». Réalisation et mise en service probable au milieu d'année 2014.

L'autre dispositif intéresse le hameau de MENTONE. Calibré pour 45 EH, il sera très vraisemblablement opérationnel en fin d'année 2013. Les futurs usagers de ce réseau, recevront très prochainement les informations relatives aux détails techniques de l'installation, aux procédés de raccordement, et au coût de branchement qu'ils devront acquitter, dont le montant sera arrêté lors d'un tout prochain conseil municipal. *(Coût probablement plus ou moins équivalent à celui de branchement d'un compteur d'eau)*

### URBANISME

La consultation du public relative à la suppression partielle de l'emplacement réservé n°13 du PLU, s'est achevée le 17 juin. Un seul administré a consulté le dossier. Aucune observation n'a été enregistrée.

Le conseil municipal du 19 juin a validé cette modification du PLU, qui sera exécutoire dès le 24 juillet.

La suppression partielle de cet emplacement réservé, permettra d'instruire les permis d'aménager (*de construire*) sur les parcelles périphériques du cœur de village, sans que pour autant l'accès à la future micro-station de Masseboeuf soit empêché. C'est donc une opération gagnant/gagnant qui a été effectuée.

### FACTURES D'EAU

Le comptable du Trésor Public, chargé du recouvrement des factures d'eau, nous informe d'un nombre assez important de retards, voire d'impayés. Nous nous sommes donc permis d'adresser quelques correspondances pour appeler l'attention des usagers, sur la nécessité de régulariser très rapidement leur situation. C'est d'abord une obligation contractuelle, et c'est aussi une démarche solidaire, dans la mesure où les sommes impayées accroissent le coût de fonctionnement du service, et donc le prix de l'eau.

L'Agence Régionale de Santé nous a adressé le bilan annuel des analyses de l'eau. En 2012, 13 prélèvements ont été effectués au forage des Tayettes, au bassin de Mentone, ainsi qu'aux adductions d'eau du village et de Mentone = TAUX DE CONFORMITÉ = 100%

### FERMETURE DE LA MAIRIE

Comme chaque année, nous mettons à profit la période estivale, au cours de laquelle nos services sont beaucoup moins sollicités, pour effectuer des opérations de classement, de rangement et d'archivage. Pour ce faire, le personnel doit pouvoir s'y consacrer pleinement pendant plusieurs jours.

C'est pourquoi les bureaux de la mairie seront

FERMÉS TOUS LES APRÈS-MIDI DU LUNDI 5 AOÛT AU VENDREDI 23 AOÛT INCLUS.



### TRANSPORT SCOLAIRE

En raison du passage du Tour de France, le mercredi 3 juillet, certaines lignes de bus ne seront pas activées. Renseignez vous en mairie

### ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

Jeudi 4 et 18 juillet 2013  
Entre 08.00 et midi  
Inscriptions en mairie ou par téléphone  
04 94 04 42 08

**CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
de la CAD**

Après les élections  
municipales de  
2014, le conseil  
communautaire de  
la CAD sera com-  
posé de 63  
membres.

Conformément à la  
Loi (2010 et 2012)  
les conseils muni-  
cipaux des 19 com-  
munes ont délibéré  
et validé la réparti-  
tion des sièges  
indiquée dans le  
tableau ci-contre.

## INFOS GÉNÉRALES

COMMUNES	Sièges	COMMUNES	Sièges
AMPUS	1	LES ARCS/ARGENS	4
BARGEMON	1	LORGUES	5
CALLAS	1	MONTFERRAT	1
CHATEAUDOUBLE	1	SAINT ANTONIN	1
CLAVIERS	1	SALERNES	3
DRAGUIGNAN	21	SILLANS	1
FIGANIERES	2	TARADEAU	1
FLAYOSC	3	TRANS PROVENCE	3
LA MOTTE	2	VIDAUBAN	6
LE MUY	5	<b>TOTAL</b>	<b>63</b>

### ACCUEIL DES RESSORTISSANTS ETRANGERS

Depuis le 6 mars 2013, la sous-préfecture de Brignoles assure l'accueil des ressortissants étrangers résidant dans l'arrondissement de Brignoles, pour la remise des dossiers de demande de titre de séjour à constituer, ainsi que la prise de rendez-vous; le dépôt du dossier par l'intéressé est ensuite effectué en Préfecture.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, les plages d'accueil du public (accueil téléphonique inclus) sont les suivantes :

- Mercredi de 08h30 à midi
- Jeudi de 08h30 à 11h30

### CUMUL DES MANDATS

La commission des Lois de l'Assemblée Nationale a adopté le le projet de loi limitant le cumul des mandats.

Le projet adopté en commission interdit le cumul entre un mandat parlementaire [sénateur ou député] et une fonction exécutive locale [maires et adjoints; présidents et vice-présidents de départements, régions, intercommunalités;...]

L'amendement présenté par certains députés demandant la mise en place de ces dispositions dès les élections de 2014, ayant été rejeté en commission, il ne sera donc pas débattu en Assemblée. L'interdiction de cumul ne sera de ce fait applicable qu'à partir de 2017.

Un amendement interdisant aux parlementaires d'effectuer plus de trois mandats, a été accepté en commission, mais risque fort de ne pas être retenu en Assemblée, tant semblent nombreux les intéressés qui ne veulent pas de limite « temporelle » à l'exercice de leur fonction élective. Les débats promettent d'être animés. A suivre ...

Le projet sera débattu à l'Assemblée Nationale à compter du mercredi 3 juillet.

### PROJET DE LOI « ALUR » = Rétablir une égalité d'accès au logement et lutter contre l'étalement urbain.

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi Duflot2) a été présenté en conseil des ministres le 26 juin. Il sera mis à l'ordre du jour de la session extraordinaire de septembre avec pour ambition de la faire adopter définitivement avant les élections municipales. Voici les principaux éléments intéressants les collectivités locales

- **Encadrement des loyers** : Le nouveau dispositif concerne 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants. Le préfet de département prendra chaque année un arrêté fixant, pour chaque catégorie de logement, les indicateurs de loyer.
- **Densifier l'habitat** : Disparition de la taille minimale de terrain et du coefficient d'occupation des sols (COS). La subdivision des lots dans les lotissements sera facilitée.
- **Plans locaux d'urbanisme intercommunaux** : Transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomération.
- Et bien d'autres dispositions **Lutte contre l'étalement urbain...Garantie universelle des loyers...Développement de l'habitat léger** (mobil home, caravane,...)...**Habitat participatif et logement social...**

# ANIMATIONS - DÉTENTE - LOISIRS

## JUILLET : UN COCKTAIL DE FESTIVITES



### MERCREDI 3 JUILLET Rendez vous à LA GUINGUETTE DU TOUR!

A l'occasion du passage du Tour de France sur le territoire communal, le Service Municipal d'Animation (SMA) érige un « barnum » où vous trouverez buvette, petite restauration, musique d'ambiance et pour danser.

Horaires de passage : Caravane vers 12 h 30 - Peloton vers 14 h 30

ATTENTION : les routes sont coupées 1h30 avant le passage de la caravane

### DIMANCHE 14 JUILLET : FÊTE NATIONALE

17 H 00 : Concours de pétanque - Doublettes choisies - Tirage au sort à 17 H 30

22 H 15 : Feu d'artifice

22 H 30 : Soirée « TROPIC DJ'S TOUR »

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE

### SAMEDI 27 JUILLET

17 H 00 : Concours de pétanque dans les mêmes conditions que ci-dessus.

20 H 00 : Dîner MOULES-FRITES sur réservation au Restaurant « Lou Cigaloun » - 12 euros - N'oubliez pas vos couverts.

21 H 00 : Election de « MISS SAINT ANTONIN ». Concours « fun » ouvert à toutes les antonaises d'un jour ou de toujours, de 16 à 77 ans. Règlement et inscriptions en mairie.

22 H 00 : Soirée « CHUPA BEACH » - Ambiance palmiers et sucreries.

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE

## LA FÊTE AU VILLAGE

### DIMANCHE 28 JUILLET

17 H 00 : Concours de pétanque dans les mêmes conditions que ci-dessus

20 H 00 : Le « GRAND AIOLI » (Aioli + Dessert) - Sur réservation dans les commerces habituels et à l'agence postale communale - 13 euros - N'oubliez pas vos couverts.

21H30 : Opérette marseillaise « SOUS LE SOLEIL DE MARSEILLE »

Soirée dansante rétro-disco à l'issue.

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE

POUR LE MOIS D'AOUT NOUS VOUS AVONS ÉGALEMENT CONCOCTÉ DE FORT SYMPATHIQUES RENDEZ-VOUS DE FÊTE ET DE BONNE HUMEUR.

### KERMESSE DE L'ECOLE

Vendredi 5 juillet

Animations

Jeux divers

Restauration et buvette

=====

Exposition « ART et VIN »  
du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre

Au « Clos d'Alari »

Sculptures de

Michaël Magne

=====

**DINER-CONCERT**

au Château Mentone

Dimanche 14 juillet

avant le feu d'artifice

Réservations au domaine

=====

**BRIC à BROC**

au Château Mentone

Dimanche 4 août

=====

**CONCERT**

du bicentenaire de Salgues

Vendredi 9 août-21 heures

avec « Moonflower »

Adultes : 12€ Enfants : 8€

Résas: commerces locaux

## L'ÉTÉ A LA MONTAGNE

Il reste quelques créneaux disponibles pour une semaine ou plus à MERIBEL MOTTARET en juillet ou août.. Réservez en mairie.

## EXPOSITION

SAMEDI 13 & DIMANCHE 14 JUILLET 2013

Dans les locaux de la mairie  
Peinture, sculpture, photos,...

Vernissage |

Samedi 13 juillet à 18 heures

## LES JEUDIS DU CIGALOUN

Soirées piano-bar sur les terrasses du restaurant

les 4 - 11 - 18 juillet  
ainsi que les 1<sup>er</sup> - 8 - 22 août

Dans la rue devant l'établissement  
le 25 juillet et le 29 août

Le tout à partir de 20 h 00